

Brevet d'invention

Code de la propriété intellectuelle - Livre VI

DÉCISION DE DÉLIVRANCE

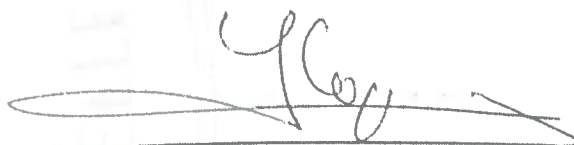
Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle décide que le brevet d'invention n° **07 53339** dont le texte est ci-annexé est délivré à :
2 GARENI INDUSTRIE Société à responsabilité limitée

La délivrance produit ses effets pour une période de vingt ans à compter de la date de dépôt de la demande, sous réserve du paiement des redevances annuelles.

Mention de la délivrance est faite au Bulletin officiel de la propriété industrielle n° 13/02 du 11.01.13 (n° de publication 2 912 783).

Fait à Courbevoie, le 11.01.13

Le Directeur général de l'Institut national
de la propriété industrielle



Yves LAPIERRE